



INFIRMIER

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°07/D/25](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Savoir organiser son temps pour hiérarchiser et gérer les priorités
- Savoir s'adapter régulièrement aux nécessités administratives et aux besoins du personnel
- Savoir trouver sa place dans le cadre du partenariat
- Gérer les difficultés de communication entre les intervenants dans l'entreprise
- Gérer les urgences
- Déplacements possibles sur différents sites
- Travail le week-end éventuellement ; en équipe par rotation et nuit ^(P)
- Pression de la demande avec variabilité de l'activité en fonction des besoins (rapports urgents, budget, statistiques, accidents)

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Contact possible avec les rayonnements non ionisants (lié à l'activité du secteur professionnel d'exercice) :
 - Champs électromagnétiques
 - Infrarouges, ultraviolets
- Contact possible avec les rayonnements ionisants (lié à l'activité du secteur professionnel d'exercice) ^(P) :
 - Rayons X : radiographie, tomographie
 - Rayons gamma : scanner, suivi des marqueurs radioactifs
 - Radon et autres produits radioactifs
- Bruit en milieu de travail
- Contraintes visuelles du travail sur écran

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ergonomie de l'aménagement du poste de travail

Mesures de prévention collectives

- Formation tout au long de la vie professionnelle
- Groupe de parole
- Organisation correcte des plannings
- Mise à disposition des gants pour une utilisation systématique en cas de contact biologique
- Conteneurs à déchets contaminants et poubelles pour DASRI
- Procédure pour les accidents d'exposition au sang
- Douches de décontamination

Mesures de prévention individuelles

- Gants, masques, vêtements de travail de soins et d'ateliers ; chaussures de sécurité
- Badges réactifs pour zones à risques radioactif

Formation / Information

- Formation aux gestes d'urgences et à l'utilisation du DSA (défibrillateur semi automatique)
- Formation aux risques professionnels
- Formation aux risques chimiques
- Formation à l'analyse de poste
- Formation en ergonomie
- Formation à la communication
- Formation à l'analyse des accidents de travail
- Formation à la métrologie
- Monitorat SST (Sauveteur secouriste du travail)
- Monitorat PRAPE (prévention des risques liés à l'activité physique et ergonomie)

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissance.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n°...45..RG : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E
- Tableau n°...65..RG : lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°...95..RG : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Stress, surmenage

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- DTPolio, hépatite B
- BCG

Vaccinations recommandées

- En milieu de soins, rubéole, sous contraception, en cas de sérologie négative chez les femmes en âge de procréer